



Commission du Statut des Éducateurs

Procès-Verbal n° 2

Réunion du Mercredi 20 Décembre 2023 en visioconférence

Animateur : M. PORNIN Christian

Présents : MM. GUERFI Farid (CD), BIBE Gilles, LABAUNE Christophe, PASQUIER Mathieu,

Excusé : M. DELORME Gérard (CD)

I. Courrier reçu de Commissions

DOSSIER N°4-2 du 24/10/2023

CHAMPIONNAT SENIORS D1

MATCH N°25913690 du 08/10/2023

VANVES STADE / BOULOGNE BILLANCOURT

La commission du Statut des Éducateurs prend note de la situation de M. BENGELLOUN Tarik (2378042383) éducateur de l'ACBB.

Celui-ci ne peut plus assurer sa mission de référent de l'équipe, la commission lui demande de bien vouloir apporter au District son accréditation afin d'en réaliser une nouvelle pour M. Laurent Carole BMF licence N° 2368020990, nouvel éducateur en charge de l'équipe séniors.

Dossier n°7-4 du 12/12/2023

CHAMPIONNAT U16 D5 poule C

Match n°25983808 du 12/11/2023

GARCHES VAUCRESSON 21 / GENNEVILLIERS CSM 22

La commission du Statut des Éducateurs regrette la situation ayant conduit à l'arrêt de la rencontre. Remerciements à la commission de discipline Jeunes de l'information.



II. Modalités de contrôle des feuilles de match

Rappel des obligations liés au Statut des Éducateurs :

U14 : CFF2 OU Initiateur 2

U16 : CFF3 ou Initiateur 2

U18 : CFF3 ou Initiateur2

Séniors : CFF3 ou animateur Sénior

Les formations CFI U14 à U19 et CFI Séniors seront analysées, la Commission régionale a pris connaissance de la prise en compte des nouvelles formations pour des équivalences avec les CFI.

Rappel de la Commission :

En cas d'absence le club doit informer la commission du nom de l'éducateur remplaçant l'éducateur désigné, avec obligation pour lui de posséder le diplôme requis.

Par décision du Comité Directeur du District 92, les éducateurs désignés devront porter une accréditation autour du cou :

- Identifier l'entraîneur au bord du terrain
- Valoriser l'éducateur désigné par son club comme entraîneur principal de l'équipe
- Lutter contre les « prêts de nom »
- Faciliter la tâche de l'arbitre
- Améliorer le climat général des rencontres

La commission tient à préciser la Responsabilité du Président de Club dans le respect des décisions des instances et que nous tenons à ce que :

Les équipes évoluant en D1 sont soumises à une obligation de l'encadrement technique. Cette accréditation reconnaît à l'éducateur désigné par son club, sous la responsabilité de son Président, le droit de diriger son équipe. Elle l'engage aux devoirs de sa charge mentionnés dans le Statut des Éducateurs de Football.

L'éducateur portera cette accréditation à toutes les rencontres de son championnat et elle n'est pas cessible en cas d'absence.

III. DESIGNATION PAR LES CLUBS DES EDUCATEURS

Championnat U14 D1 FC SAINT CLOUD

La commission prend note de la désignation de M. NEVEUR Alexis

Championnat Séniors D1 AS MEUDON

La commission a été informé du changement d'éducateur en la personne de M. Gregory RENAUD BEF à compter du 12 Octobre 2023

IV. ANALYSE DES DEUX PREMIERES JOURNEES DES CHAMPIONNATS D1

CHAMPIONNAT SENIORS D1

MALAKOFF US : La commission constate l'absence de M. GUGGINO Romain éducateur désigné depuis de nombreux matchs sur le banc et demande au club de bien vouloir l'informer d'une éventuelle modification :

J4 NOUAR HASSANI CFI SENIORS Équivalence CFF3

J5 WAENGE HOIE. BMF

J6 WAENGE HOIE. BMF

J7. WAENGE HOIE BMF

J8 WAENGE HOIE. BMF

Si Romain GUGGINO n'est plus l'éducateur désigné par le club, l'US MALAKOFF doit restituer au District 92 son badge d'accréditation.

Tous les autres matchs sont en conformité.

CHAMPIONNAT U18 D1

ES COLOMBIENNE : L'éducateur désigné ne pouvant assumer sa fonction pendant 5 matchs, le club est tenu d'informer la Commission des Statuts de la Ligue du nom de l'éducateur possédant le diplôme requis pour le remplacer, elle constate les éléments suivants :

J5 GERLEVIK ERHAN CFI U14 U19

J6 GERLEVIK ERHAN CFI U14 U19

J7 GERLEVIK ERHAN CFI U14 U19

J8 GERLEVIK ERHAN CFI U14 U19

Tous les autres matchs sont en conformité.

CHAMPIONNAT U16 D1

Tous les matchs sont en conformité.

CHAMPIONNAT U14 D1

MONTRouGE FC 92 :

J5 Absence sur le banc de l'éducateur désigné M. RAMASAWMY Kioven

Présence de M. LE RUZ Simon titulaire d'un BMF

ACBB :

J8 Absence sur le banc de l'éducateur désigné M. HEOUAINE Mehdi

Présence de M. CAROLE Laurent titulaire d'un BMF

La commission se félicite du respect des clubs aux obligations d'encadrement.

La commission souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Prochaines réunions :

Mercredi 7 février	10H00	VISIO
Mercredi 3 avril	10h30	PRESENTIEL
Mercredi 5 juin	10H30	PRESENTIEL

Le secrétaire et animateur de la présente réunion :

Christian PORNIN

